

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°53 du 23 décembre 2011

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°8

DÉCISION N° 5951/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN

portant création d'une sous-trésorerie rattachée à la trésorerie militaire dédiée au soutien financier des représentations militaires non diplomatiques.

Du 21 novembre 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau : « modernisation financière ».

DÉCISION N° 5951/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN portant création d'une sous-trésorerie rattachée à la trésorerie militaire dédiée au soutien financier des représentations militaires non diplomatiques.

Du 21 novembre 2011

NOR D E F E 1 1 5 2 1 5 6 S

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).

Décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 (JO n° 303 du 31 décembre 2010, texte n° 5 ; signalé au BOC 5/2011 ; BOEM 681.2.1, 681.2.2).

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 111.3.3, 112.2.3, 113.12, 113.7, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2) modifié.

Instruction n° 596/DEF/DCSCA/SDREG du 20 mai 2010 (BOC N° 24 du 11 juin 2010, texte 7 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 113.7, 114.3.3.2, 510.1.1, 511-0.1.1, 512.1.1) modifiée.

Décision n° 2162/DEF/DCSCA/SD_FBC/MODERFI du 9 décembre 2010 (BOC N° 53 du 17 décembre 2010, texte 4 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 113.7, 114.3.3.2, 510.1.1, 511-0.1.1, 512.1.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 110.3.1.5, 510.1.1, 511-0.1.1, 512.1.1

Référence de publication : BOC N°53 du 23 décembre 2011, texte 8.

Art. 1er. Il est décidé de créer, à compter du 1^{er} décembre 2011, au sein des éléments de soutien national à Bruxelles (Belgique) une sous-trésorerie militaire rattachée à la trésorerie militaire dédiée au soutien financier des représentations militaires non diplomatiques.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de brigade aérienne,
sous-directeur finances budget-comptabilité,*

Jean-Marc BOURDEAU.